ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection Pédagogique Régionale

Dossier suivi par :

Philippe CAROSONE
Manuella VAN PRAËT

Inspecteurs d'Académie-
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de sciences de la vie et de la Terre

philippe.carosone@ac-amiens.fr
manuella.van-praet@ac-amiens.fr

Secrétariat des IA-IPR
Tél. 03 22 82 39 70
Mél. ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 13 septembre 2021,

Monsieur Philippe CAROSONE
Madame Manuella VAN PRAËT

Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Sciences de la Vie et de la Terre

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée SVT 2021-2022

Préambule commun à toutes les disciplines

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Après une année scolaire délicate à bien des égards, le collège des IA-IPR espère que vous abordez cette rentrée suffisamment ressourcés. Nous tenons tout particulièrement à vous remercier pour votre adaptation au contexte sanitaire. Votre implication a rendu possible la continuité pédagogique en garantissant un accompagnement et un enseignement de qualité.

En dépit des contraintes liées à la crise sanitaire, l'épreuve du Grand Oral a été organisée pour la première fois, avec la participation des enseignants de l'ensemble des disciplines. Nous saluons à ce titre votre investissement dans la préparation et la réussite des élèves à cette épreuve, et d'une manière générale aux différents examens.

Grâce à la dimension collective de votre engagement, vous contribuez à transmettre et à faire vivre les valeurs de la République qui sont au cœur des missions de l'Education nationale. L'odieux assassinat de Samuel Paty témoigne, s'il en est encore besoin, de l'impérieuse nécessité de défendre ces valeurs qui nous rassemblent. Former des citoyens libres et éclairés demeure le point de convergence de toutes les disciplines. Nous savons pouvoir compter sur votre constante détermination pour forger la culture civique de tous les élèves.

L'année qui vient est marquée par le renforcement du contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat. Cet ajustement conforte ainsi la valeur de votre expertise professionnelle et le travail régulier de l'élève. (NS 28.07.2021 - Boen n°30 du 29.07.2021 https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm). Dans ce contexte, les lycées généraux et technologiques seront conduits à rédiger un projet d'évaluation visant à garantir l'exigence, l'équité et la lisibilité du contrôle continu, tout en tenant compte des spécificités disciplinaires (https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation). Ce travail collégial contribuera à assurer le caractère national du diplôme du baccalauréat, premier grade universitaire.

Nous serons présents tout au long de l'année auprès des équipes afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet d'évaluation. Nous vous assurons également de notre disponibilité pour soutenir vos initiatives pédagogiques au service de l'ambition scolaire.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire, riche de projets collectifs, vecteurs d'épanouissement pour vous et les élèves qui nous sont confiés.

SVT

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons, ainsi qu'au personnel technique de laboratoire, une bonne rentrée et adressons nos vœux de bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie.

Les Sciences de la Vie et de la Terre peuvent contribuer pleinement à l'ensemble des axes de cette rentrée. Nous souhaitons attirer votre attention dans la suite de ce courrier sur certains points particuliers.

1. *L'organisation de l'inspection pédagogique régionale en SVT*

Nous assurerons conjointement le traitement de l'ensemble des dossiers de la discipline.
M. CAROSONE ayant été élu doyen des IA-IPR en juillet dernier, nous recevrons l'appui de trois collègues chargées de mission d'inspection : Mme Alexandra CLAUDON-BRUGERE (du lycée La Ramée à Saint-Quentin), Mme Magali LANAUD (du collège Marcel Pagnol à Betz) et Mme Hélène RABOUT (du collège Louise Michel à Villeneuve-Saint-Germain).

Vous voudrez bien vous adresser préférentiellement en fonction de la répartition des dossiers et la répartition des secteurs d'accompagnement que vous trouverez ci-dessous :

Répartition des **dossiers** au sein de notre équipe :

M. CAROSONE	ECE, scolarisation des élèves à besoin pédagogique particulier, éducation prioritaire
Mme VAN PRAËT	Numérique en SVT, Année de la biologie, éducation à la santé et à la citoyenneté, éducation au développement durable, évaluation académique de sciences en collège, EIST
Mme CLAUDON BRUGERE	Olympiades académiques (de géosciences et de biologie), DNL

Répartition des **secteurs d'accompagnement :**

M. CAROSONE	Laon-Hirson, Saint-Quentin-Chauny, Oise orientale, Sud-Aisne
Mme VAN PRAËT	Amiens Nord et Sud, Picardie maritime, Santerre-Somme, Oise centrale et occidentale

Nous communiquons électroniquement uniquement sur vos adresses académiques qui sont sécurisées et via la liste de diffusion SVT de l'académie d'Amiens. Nous vous invitons si besoin à suivre le didacticiel de rapatriement des mails proposé sur le site académique[1] afin de recevoir ces informations professionnelles.

De plus, **toutes les ressources de formation académique liées à notre discipline pour le collège ou le lycée seront placées au cours de l'année dans un parcours m@gistère dédié**, auquel nous vous inviterons à vous inscrire via la liste de diffusion SVT.

2. *Les résultats aux examens 2021*

- *Les résultats du DNB*
  Le taux de réussite au DNB à l'échelle de l'académie est de 88,6%. En ce qui concerne l'épreuve de sciences, la moyenne académique est de **10,51** /20.
  Les moyennes départementales pour l'épreuve de sciences sont :

Moyenne de la Somme	10,7/20
Moyenne de l'Oise	10,6/20
Moyenne de l'Aisne	10,2/20

Cette moyenne peut s'expliquer par :
- de nombreux documents de différentes formes à lire et à analyser (textes scientifiques, tableaux, schémas comparatifs) notamment pour les SVT ;
- les élèves ont commencé pour la plupart par l'exercice de Physique-Chimie (présenté en premier) et n'ont pas tous eu le temps de répondre à la dernière question de SVT sur 9 points, ce qui les a

[1] http://svt.ac-amiens.fr/279-transfert-des-mails-academiques-sur-une-boite-personnelle.html

pénalisés.

L'épreuve de sciences a évalué des compétences liées à la démarche expérimentale en référence aux attendus du Socle Commun. Les élèves avaient de plus à argumenter leur choix, ce qui a été difficile pour beaucoup d'entre eux.

L'analyse des réponses des élèves met ainsi en évidence plusieurs pistes de travail à privilégier dès cette année scolaire avec les élèves :

- le travail de la maîtrise de la langue écrite (la compréhension de documents scientifiques, souvent très synthétiques avec de nombreuses informations) ;
- l'argumentation (la rédaction des justifications, l'expression écrite pour donner le sens souhaité aux réponses).

Les compétences liées aux démarches scientifiques peuvent être également consolidées, ainsi que l'éducation à l'esprit critique.

- *Les résultats de la spécialité SVT au Baccalauréat*

Le taux de réussite au Baccalauréat à l'échelle de l'académie est de 88,6%. En ce qui concerne la spécialité SVT (évaluée en contrôle continu), la moyenne académique est de 13,3/20.
Les moyennes départementales pour la spécialité SVT sont :

Moyenne de la Somme	14,3/20
Moyenne de l'Oise	13/20
Moyenne de l'Aisne	13,2/20

La session de l'année scolaire passée, nous a obligé au contrôle continu exclusif, de par la situation sanitaire. Cette année, le décret et l'arrêté du 28 juillet 2021 modifient la part du contrôle continue en lui donnant une importance accrue dans la moyenne et dans l'obtention du Baccalauréat 2022. Ces textes sont repris et explicités dans la note de service publiée au BO su 29 juillet 2021. Ceci nous oblige à porter une réflexion particulière et partagée sur les pratiques évaluatives.

3. *L'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre lors de cette année scolaire*

Au collège comme au lycée, les deux grands objectifs de notre enseignement sont :

- **Faire construire des savoirs scientifiques aux élèves en développant leur esprit scientifique et critique ;**
- **Développer leurs compétences (spécifiques à la discipline et transversales) ;**

Tout ceci, afin de favoriser leur insertion future dans la société et de construire des futurs citoyens responsables, autonomes et réfléchis.

Les conditions sanitaires ont impacté depuis l'année scolaire dernière, les organisations des établissements et nos pratiques pédagogiques. Cependant, pour répondre à ces objectifs d'apprentissage, vous avez relevé le défi en adaptant vos *scenarii* pédagogiques tout en gardant l'ambition de notre discipline, notamment dans la formation des sciences expérimentales. Vous avez expérimenté de nouvelles modalités d'enseignement, notamment liés à l'utilisation des outils numériques, et travaillé à la complémentarité de temps synchrones et asynchrones. Nous vous en remercions.
Pour cette année encore, il sera nécessaire de faire preuve d'adaptabilité en fonction des conditions sanitaires, en constante évolution. Nous vous faisons toute confiance pour continuer d'expérimenter de nouvelles pratiques, d'explorer le champ des possibles pour viser une cohérence du travail des élèves dans et hors la classe.

Vous trouverez de plus, pour rappel, en annexe, les préconisations concernant les modalités de prévention du risque sanitaire notamment lors des activités en travaux pratiques ou en groupe classe, partagées à la rentrée dernière, qui sont cependant toujours d'actualité.
Nous n'omettons pas la sécurité dans les laboratoires et le respect du vivant[2] .

Afin de concourir au mieux aux objectifs de notre discipline, d'autres aspects sont également à envisager :

- *La mise en activité des élèves et les apprentissages*

[2] http://svt.ac-amiens.fr/269-risques-et-securite-en-svt-et-en-biologie-ecologie.html

L'acquisition des compétences spécifiques à notre discipline et transversales prend toute sa mesure lors d'activités en tâches, sinon complexes, très ouvertes.

Afin de favoriser le développement des compétences de chaque élève, il est indispensable de les **mettre en activité** dès que possible sur un temps leur permettant de réfléchir et de produire, de se tromper et d'en prendre conscience, tout ceci dans l'objectif de les rendre acteurs de leurs apprentissages.
La mise en activité s'inscrit dans un scenario pédagogique contextualisé qui fait sens aux élèves. Elle est accompagnée d'une **consigne explicite** où sont indiqués : l'objectif de l'apprentissage (la compétence travaillée), ce que les élèves ont à faire et à produire pour atteindre l'objectif, les modalités de travail (individuel, en binôme, en groupe), le temps à disposition pour effectuer la tâche. Ces modalités de travail permettent aux élèves, seuls ou en groupe, de développer une véritable autonomie tant dans la construction de démarches scientifiques que dans l'organisation du travail personnel.

Dans un souci de progressivité, on privilégiera la stabilisation des compétences techniques au collège et la consolidation des compétences scientifiques au lycée.

La mise en activité est suivie d'une mutualisation, d'une confrontation des productions et d'échanges qui aboutissent à la construction de compétences.

Toutes les étapes de la démarche menée en classe et les notions à retenir sont dans le même temps structurées dans le cahier/classeur des élèves. La diversification des supports (ressources numériques, écrits collaboratifs numériques, documents papier, etc.) enrichit la trace écrite et ouvre des perspectives très intéressantes, mais peut disperser les élèves et leur faire perdre le sens des apprentissages. Il est essentiel pour faciliter l'apprentissage que les élèves retrouvent ces différents éléments dans leur cahier / classeur afin de leur permettre de garder trace du cheminement effectué tout au long de la construction des savoirs. Un équilibre est donc à trouver entre les supports traditionnels et les nouveaux outils.

- *L'élaboration d'un projet en sciences en collège et en lycée*

  Nous avons porté tout au long de l'année scolaire dernière la nécessité d'élaborer un projet d'équipe en sciences, disciplinaire ou pluri-disciplinaire selon le contexte, afin d'assurer la cohérence dans les enseignements, les actions menées tout en prenant en compte les spécificités propres à votre établissement, ainsi que pour anticiper par rapport au contexte sanitaire. En effet, le travail en équipe reste d'autant plus essentiel pour permettre la réussite des enseignements lors des moments où nous devons faire preuve d'une grande adaptabilité.
  Les formations en lycée de mai-juin dernier sur l'enseignement par compétences ont, nous l'espérons, permis de nourrir vos réflexions en équipe, de préciser votre projet disciplinaire et d'harmoniser vos pratiques (objectifs d'apprentissages, modalités d'évaluation des élèves tout au long de l'année). Les ressources élaborées à l'issue de ces formations restent disponibles dans le parcours m@gistère « Formation des professeurs de SVT de lycée 2021-2022 » [3] ouvert en auto-inscription cette année.

  L'importance de l'élaboration d'un projet d'équipe en sciences est réaffirmée en cette rentrée, notamment en lycée, par le texte ministériel sur le projet d'évaluation dans le cadre du contrôle continu du Baccalauréat [4]. Vous serez amenés en équipe à co-construire le projet d'évaluation de l'établissement. Le projet d'équipe en sciences sera un atout pour nourrir les réflexions menées.

- *La place centrale de l'évaluation dans les apprentissages*

  Le projet d'évaluation a pour objectif de contribuer à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines. En outre, l'évaluation s'inscrit dans l'accompagnement des élèves et dans la construction de leurs apprentissages au quotidien dans la classe. En effet, par différentes modalités, elle peut avoir pour objectif de :
  - faire un état des acquis, un diagnostic (évaluation diagnostique) : ce diagnostic est essentiel pour prendre en compte les besoins des élèves, personnaliser son enseignement et permettre à chacun de progresser ;
  - aider les élèves à se positionner au cours d'un apprentissage pour identifier les points de réussite et ceux qui demeurent moins bien maîtrisés pour ensuite réfléchir à une remédiation (évaluation formative – formatrice) ;
  - identifier un niveau d'acquisition d'une compétence en fin d'apprentissage (évaluation sommative).

  Lors de la mise en œuvre de ces modalités, l'évaluation contribue à la motivation des élèves et permet au

[3] https://magistere.education.fr/ac-amiens/course/view.php?id=9094
[4] https://eduscol.education.fr/2688/bac-2021-guide-de-l-evaluation?menu_id=3357

professeur de prendre en compte l'hétérogénéité de ses élèves en différenciant ses actions.
Le positionnement dans une compétence peut s'affranchir de la notation. L'évaluation doit donc faire partie intégrante de l'enseignement au service des apprentissages des élèves.

Ces pratiques d'évaluation, notamment la formative, se doivent d'accompagner la stabilisation des objectifs d'apprentissage (savoirs scientifiques et compétences). Il est donc nécessaire d'utiliser pour l'automatisation, le travail maison. A cette fin, nous vous invitons à continuer de vous saisir du dispositif devoirs faits en collège, en équipe, sur le sens pédagogique donné au travail personnel des élèves dans et hors la classe, et de vous questionner sur comment ce dispositif peut répondre le plus efficacement possible à la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves.

- *L'inscription dans les parcours éducatifs*

  Notre enseignement s'inscrit dans une démarche d'éducation plus large, au travers notamment des parcours éducatifs des élèves [5].
  En effet, notre discipline a ici un rôle essentiel à jouer dans la formation des élèves, par l'apport de connaissances fiables, la compréhension des démarches scientifiques mises en œuvre et leur mise en perspective dans un objectif éducatif (santé, environnement, citoyenneté, valeurs de la république…).
  Nous vous rappelons que la circulaire nationale EDD 2030 d'Août 2019 fixe un plan d'actions à court et long terme, auquel notre discipline doit largement contribuer, par exemple pour la mise en place d'un projet pédagogique en faveur de la biodiversité, appuyé sur les programmes.
  Nous vous invitons à contribuer à ces parcours éducatifs à travers vos activités de cours et vos projets pour lesquels différents services du rectorat peuvent vous accompagner[6].

4. *Les textes récents*

Concernant la réforme du lycée, afin d'approfondir le point énoncé dans le préambule commun à toutes les disciplines, voici les **informations institutionnelles parues au bulletin officiel** n°30 du 20 juillet 2021.

Tout d'abord, à compter de la session 2022, le diplôme du Baccalauréat sera délivré dans la voie générale au vu des résultats obtenus par l'élève :

- d'une part, aux 5 épreuves terminales (l'épreuve anticipée de Français, épreuve de philosophie, les 2 épreuves de spécialité et l'épreuve du Grand Oral) qui représenteront 60% de sa note globale
- d'autre part, aux évaluations organisées pendant la scolarité en classes de Première et de Terminale dans le cadre du contrôle continu (concernant l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de Première, l'enseignement scientifique, l'histoire géographie, la LVA et la LVB, l'EPS et l'éducation morale et civique), qui représentera 40 % de sa note globale.

De plus, les parties du programme de Terminale qui ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité de SVT de la classe de terminale, définie dans la note de service n° 2020-032 du 11 février 2020, sont complétées comme suit :

- dans la thématique « La Terre, la vie et l'organisation du vivant » :
  - la partie « L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations » ;
- dans la thématique « À la recherche du passé géologique de notre planète » :
  - la partie « Les traces du passé mouvementé de la Terre ».

Ces deux parties sont à traiter préférentiellement après les écrits de mars.

5. *Les épreuves communes académiques, les Olympiades et l'année de la biologie*

Les épreuves académiques communes de sciences de cycle 4 seront organisées comme chaque année (en classe de 4ème). Nous vous invitons à ce qu'elles soient organisées dans vos établissements. En effet, il s'agit d'un sujet pluridisciplinaire (SVT, Physique-Chimie, mathématiques et technologie) qui constitue pour les élèves, un entraînement pour l'épreuve de sciences du DNB.

Nous vous informons d'autre part, que les Olympiades de géosciences –pour lesquelles notre académie est bien mobilisée- ainsi que des Olympiades de biologie, seront également organisées.
Nous vous informerons des dates d'inscription dès que possible.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat entre l'Éducation Nationale et le CNRS pour mettre en lumière les

[5] Les parcours éducatifs : http://eduscol.education.fr/pid33046/parcours-educatifs.html
[6] Par exemple la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) en lien avec la culture scientifique, la Cellule Académique Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE) ou encore la Division Académique aux Relations Européennes, Internationales et de Coopération (DAREIC) …

enjeux actuels de la recherche en biologie (enjeux stratégiques, enjeux économiques, enjeux entrepreneuriaux, enjeux de formation) pour la France et l'Europe, il a été décidé au niveau national que l'année scolaire 2021-2022 sera « l'année de la biologie ».
Vous avez été nombreuses et nombreux à vous inscrire dans le projet décliné à l'échelle académique et nous vous en remercions chaleureusement. L'accompagnement prévu des projets de classe va se mettre en place dès la fin du mois de septembre. Vous pouvez retrouver les ressources présentées lors du webinaire de juin dernier dans le parcours m@gistère « Année de la biologie, présentation du projet académique » [7]. Concernant le calendrier du projet à l'échelle de l'académie, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année via la liste de diffusion.
Des formations, inscrites au Plan Académique de Formation en partenariat avec le CNRS et l'APBG, seront organisées en décembre et en janvier ou février. Vous pouvez vous y inscrire si vous le souhaitez.

6. *La formation*

Vous pouvez vous inscrire au Plan Académique de Formation jusqu'au **18 septembre 2021**. Les thématiques portées au chapitre SVT concernent entre autres l'évaluation des acquis des élèves et la gestion de l'hétérogénéité des élèves, la modélisation en SVT.

Nous vous invitons à bénéficier des formations d'initiative locale (candidatures collectives). Ces formations de proximité sont organisées à la demande du chef d'établissement et permettent un travail commun au sein de l'établissement ou d'établissements voisins sur les sujets que vous souhaitez travailler localement (par exemples, sur les sciences et technologie en cycle 3, sur l'enseignement scientifique en lycée, pour être accompagnés afin de construire un projet pédagogique commun aux différentes disciplines, ou encore sur la liaison collège – lycée, …).

De même, pensez à consulter les formations proposées au titre d'enseignements transversaux et n'hésitez pas à vous y inscrire.

7. *Le rendez-vous de carrière et la visite d'accompagnement*

Concernant votre parcours professionnel, dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel dans le cadre, notamment, de la GRH de proximité.

Comme la visite d'accompagnement, il ne se limite pas aux seules observations effectuées pendant la visite. Ainsi prendront place plusieurs temps :

- la séance pendant laquelle notre observation portera essentiellement sur les contenus et raisonnement scientifiques, les situations d'apprentissage mises en place, les modalités d'évaluation, la communication dans la classe et l'investissement dans l'établissement, en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini au B.O. n°30 du 25 juillet 2013.
- L'entretien qui se basera sur la séance observée, les documents fournis et le document de référence pour les RDV de carrière ou d'auto évaluation pour les visites d'accompagnement que nous vous proposons encore de renseigner[8].
- La réunion d'équipe qui sera l'occasion d'aborder, entre autres, les modalités de l'enseignement des sciences, les projets d'équipe dans l'établissement ainsi que la mise en place des différents aspects de la réforme. Dans cet objectif, il sera nécessaire de nous transmettre également avant l'inspection le projet de l'équipe de SVT ou de sciences.

Nous vous renouvelons nos vœux et vous présentons, chères et chers collègues, beaucoup de réussite dans votre action quotidienne auprès de vos élèves et au sein de vos équipes éducatives.

Bien cordialement,

Philippe CAROSONE et Manuella VAN PRAËT
IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre

[7] https://magistere.education.fr/ac-amiens/course/view.php?id=9019
[8] http://svt.ac-amiens.fr/138-documents-d-inspection.html

Annexe : *Préconisations concernant les modalités de prévention du risque sanitaire notamment lors des activités en TP ou en groupe classe*

Afin d'avoir des pratiques pédagogiques et de prévention du risque sanitaire efficaces mais aussi afin de sécuriser les élèves, les parents et tous les personnels de l'établissement :

- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés en laboratoire ou en salle de « TP » comme dans les autres salles de cours ;
- Les salles de TP spécifiques doivent être ventilées naturellement ;
- Les laboratoires et salles de TP doivent être équipées de savon, de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes en quantité suffisante. Pendant les activités, ces équipements de base pour la sécurité sanitaire seront souvent employés chaque fois que cela est nécessaire (clavier d'ordinateur, instruments et autres matériels de TP...). Les élèves se lavent les mains à chaque fois qu'ils utilisent un nouveau matériel. L'eau et le savon seront privilégiés dès que possible sauf à proximité d'appareils électriques. Le gel hydroalcoolique, étant inflammable, ne sera pas utilisé près d'une source de chaleur.
- Les élèves porteront les masques non seulement lorsque les distances de sécurité ne pourront être respectées comme pour les travaux en groupes, mais aussi pour éviter de contaminer les matériels et les paillasses par leurs micro-gouttelettes ;
- En cas de port de blouse, les élèves ne doivent pas se prêter les blouses. La blouse est individuelle, définition d'un « EPI » (équipement de protection individuelle) ;
- Pour l'utilisation de matériels communs, tels les microscopes, les loupes binoculaires et autres matériels à oculaire, le port des lunettes de sécurité peut constituer un geste barrière qui peut être renforcé par la désinfection de l'oculaire avec une lingette ;
- Le prêt d'objet personnel doit être proscrit (crayons, règles, calculatrice), sinon il est important de veiller là aussi à la désinfection de ce matériel avant et après utilisation ;
- Un temps de la séance pourrait être réservé à une ritualisation consistant à la désinfection des matériels avant et après utilisation par les élèves, si leur autonomie le permet.